

Image not found or type unknown



PSE information des salariés et postes concernés

Par **JERRY**, le **25/10/2022** à **07:19**

Bonjour,

En arrêt maladie, j'ai demandé à être informé du PSE mis en place. Je n'ai pas eu de réponse, uniquement que mon poste n'est pas concerné. Or, mon poste a été attribué à une autre personne pendant mon absence et celui-ci ne sera pas disponible à mon retour. Que puis-je faire pour quitter l'entreprise dans le cadre du PSE? merci

Par **P.M.**, le **25/10/2022** à **09:37**

Bonjour,

Il faudrait avoir connaissance des dispositions du PSE pour pouvoir vous répondre exactement et je pense que le mieux serait de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Si votre poste n'était plus disponible à votre retour d'arrêt-maladie, vous pourriez éventuellement envisager de prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur mais là aussi, il faudrait connaître le contexte...

Par **Azertyfrerot**, le **27/03/2023** à **22:44**

Bonjour

La société a décidé de fermer le secteur production et de conserver le secteur logistique. Dans le livre 1 du pse, tous les postes logistiques sont conservés car l'activité reste. A ce jour, les délégués veulent que les postes logistiques soient intégrés au pse afin que chacun puisse postuler et prendre la place de la logistique. Ont-ils le droit? Merci.

Par **P.M.**, le **27/03/2023** à **22:48**

Bonjour,

Les Représentants du Personnel ont pour mission de défendre les intérêts de l'ensemble salariés et il semble qu'ils veuillent s'opposer à une inégalité de traitement...

Par **Azertyfrerot**, le **27/03/2023** à **22:56**

Donc mon poste n'est pas supprimé et l'activité de mon secteur n'est pas supprimé il n'y a pas de poste à pourvoir dans le pse en logistique et par égalité les délégués peuvent demander que tout le monde ait la possibilité de postuler au poste .tout en sachant que nous sommes les seuls en logistique à connaître le secteur et notre contrat de travail est logistique.

Par **P.M.**, le **27/03/2023** à **22:58**

La négociation deu PSE n'est pas terminée apparemment mais a priori cela ne menacera pas votre poste...

Par **Azertyfrerot**, le **27/03/2023** à **23:08**

Merci